

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont intégralement à la charge acquéreur ou à charge vendeur, précisés dans le mandat de vente et versés uniquement en cas d'aboutissement de la transaction. Chaque agent étant juridiquement indépendant, les honoraires peuvent être rediscutés dans le cadre de la prise en compte de la mission et de ses caractéristiques, ainsi que des circonstances. Cette révision sera alors expressément stipulée au contrat.

Astéries Immobilier, 9, avenue Raymond Manaud 33 520 Bruges .

Mandat Simple				
Barème d'honoraires transaction : A la charge de l'acquéreur Maisons, appartements, locaux professionnels, terrains A compter du 01 Septembre 2022				
Montant de la vente Net vendeur				Honoraires TTC
De	0 €	A	50 000 €	3 000 €
De	50 001 €	A	200 000 €	6,5 %
De	200 001 €	A	400 000 €	5,5 %
De	400 001 €	A	600 000 €	4,5 %
600 001 € et au-delà				3,5 %
Immobilier commercial				10 %
Terrain à bâtir				10 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, Les honoraires sont calculées sur le prix de vente net vendeur et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Mandat Exclusif				
Barème d'honoraires transaction : A la charge de l'acquéreur Maisons, appartements, locaux professionnels, terrains A compter du 01 Septembre 2022				
Montant de la vente Net vendeur				Honoraires TTC
De	0 €	A	50 000 €	3 000 €
De	50 001 €	A	200 000 €	6 %
De	200 001 €	A	400 000 €	5 %
De	400 001 €	A	600 000 €	4 %
600 001 € et au-delà				3 %
Immobilier commercial				9 %
Terrain à bâtir				9 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, Les honoraires sont calculées sur le prix de vente net vendeur et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.